



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le trois avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :
D_2024_04_26

Date de convocation du conseil : 29 mars 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 26

Nombre de conseillers
présents : 18

Nombre de votants : 21
(M. HERBRETEAU,
M. DEMESSEMAKERS,
M. LABBÉ, Mme CHARRANNAT
ne prennent pas part au vote et le
pouvoir de Mme VRILLAUD n'est
pas utilisé)

Objet : Vote des subventions
de fonctionnement 2024 aux
associations

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane
Mme CHASTEL Ita a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Secrétaire de séance : Monsieur MICHELET Philippe

Mme Murielle HERAUD expose que les demandes de subvention de fonctionnement des associations ont été étudiées par la commission Vie Associative qui propose l'attribution ci-dessous :

Nom de l'Association	Montant proposé
ADMR	2 000,00 €
AJM Intersections	13 000,00 €
AAPMA Bassin de la Tude	400,00 €
Amicale Boules de St Amant	200,00 €
Amicale des donneurs de sang	1 000,00 €
Amicale des résidents de l'EHPAD des Orchidées	120,00 €
Association des Anciens Combattants	100,00 €
Chorale "Si on chantait" St Eutrope	400,00 €
Club du 3ème âge	350,00 €
La Band'Aignes	700,00 €
Comité des Fêtes de Montmoreau	5 000,00 €
Feu Artifice Montmoreau	5 000,00 €
Comité d'animation de St Amant	700,00 €
Comité d'animation de St Eutrope	700,00 €
Comité d'animation de St Laurent	700,00 €
Feu Artifice St Laurent	1 100,00 € €

Nom de l'Association	Montant proposé
Croix Rouge	800,00 €
Foyer Socio Culturel Collège	900,00 €
LADAP	250,00 €
LISAM	200,00 €
MFR Sud Charente 80 € /enfant (13)	1 040,00 €
MOSC	600,00 €
Respire Jazz (PERCHAUD Roger)	2 000,00 €
TED 16/GDS	200,00 €
Université Populaire	100,00 €
Association Sun Dance	500,00 €
ULM Club Montmorélien	250,00 €
ULM Club Montmorélien (Formation)	250,00 €
MFR du Ribacois (1 enfant)	80,00 €
Espace Numérique Sud Charente	1 000,00 €
Espace Numérique Sud Charente (exceptionnelle)	4 000,00 €
Société de Chasse Montmoreau St Cybard/St Eutrope	200,00 €
Société de Chasse de St Laurent	200,00 €
Société de Chasse de St Amant	200,00 €
Société de Chasse d'Aignes et Puypéroux	200,00 €
Association des commerçants	1 000,00 €
Banque Alimentaire	150,00 €
L'Attrape Lecteurs Montmorélien	400,00 €
Les Amis d'Holving	1 500,00 €
Les Restos du Cœur	150,00 €
Les Bouchons du Bonheur	300,00 €
TOTAL	47 940,00 €

Etant entendu que les demandes qui ne sont pas encore parvenues à la Mairie seront étudiées au fur et à mesure de leur réception et présentées ensuite au conseil municipal pour qu'il puisse en délibérer (Henry de Bournazel, Parents d'Elèves, Médaillés Militaires, Voyage pour tous et AJM Cinéma).

Une somme de 1 700 € supplémentaire est inscrite au budget au titre d'éventuelles autres demandes (dans le cadre de Terre de Jeux 2024) qui seront soumises à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants,

VALIDE la proposition de la commission énumérée ci-dessus.

PRECISE que les demandes reçues ultérieurement seront étudiées au fur et à mesure de leur réception, après avis de la commission.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 03/04/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 08/04/2024



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN